

Commission 1 : qualité, développement des compétences et des qualifications

Présidence : Medef

Vice-présidence : Région Normandie

Pour reprendre le Préambule du CNEFOP et de sa sous- commission 1 que nous déclinerons en commission 1 du CREFOP en Normandie :

*La commission qualité, développement des compétences et des qualifications s'intéresse au développement de la **qualification des actifs tout au long de la vie**.*

Le suivi des dispositifs structurants de formation professionnelle, l'évolution de l'offre de formation, de certification, les innovations pédagogiques et l'évolution de la formation professionnelle dans l'entreprise sont les principaux objets de réflexion de cette commission.

Thématiques sous-jacentes qui seront abordées :

- Les formations continues tous publics.
 - *réflexion sur le PIC et ses perspectives 2019- 22 en lien avec le groupe de pilotage régional.*
 - *suivi des formations demandeurs d'emplois*
- L'inscription ou le renouvellement des titres au RNCP.
 - *Communication autour de la procédure, présentation et suivi des demandes régionales*
- Le suivi des travaux menés par les OPCA et les OPACIF
 - *Bilan 2017 et perspectives 2018.*
- Le déploiement du CPF
 - *Son usage en Normandie. Quel usage ? Quel constat ? quel lien avec l'offre de formation régionale.*
- le Plan Normand de relance de l'Apprentissage et ses perspectives
- La réglementation en matière de financement de l'apprentissage et la répartition de la taxe d'apprentissage pour l'année 2018
- Le Plan régional de lutte contre l'illettrisme- Quelles actions pour 2018 ?
- La certification CLÉA en lien avec le COPAREF- lien avec les OF
 - *Sa dynamique en Normandie, ses perspectives de déploiement sur 2018*

Ces axes reposant sur un cadre réglementaire :

- Articles L. 6323-9 et R 6123-1-1, 2° du code du travail : évaluation annuelle de la mise en œuvre et de l'utilisation du CPF et rapport sur la mobilisation du CPF,
- Article L. 6123-1 8° du code du travail : contribution à l'évaluation de la qualité des formations dispensées par les organismes de formation,
- Article R. 6123-1-3 du code du travail : être le point national de référence qualité pour la France auprès de l'Union européenne, participation au réseau du cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels, promotion des principes de qualité, des critères de référence et des indicateurs auprès de l'ensemble des financeurs et des dispensateurs de formation, établissement d'un rapport faisant la synthèse des démarches de qualité menées dans le champ de la formation professionnelle, en liaison avec les financeurs, promotion des démarches de certification qualité, notamment sur la base de son rapport,
- Article R. 6316-3 du code du travail : labellisation des certifications relatives à la qualité des formations dispensées par les organismes de formation et inscription sur une liste rendue publique.

Le périmètre de la commission sera susceptible d'évoluer en fonction de la mise en place de la réforme de la Formation Professionnelle courant l'année 2018.

Il s'agira donc de mettre en œuvre *un programme de travail concerté entre les membres et décidé par le bureau du CREFOP* Normandie en tenant compte des axes stratégiques déclinés au sein du CPRDFOP Normand mais également en lien avec les prérogatives nouvelles à venir sur l'année 2018.

En plus des membres officiels peuvent être invités *des Experts* en fonction des différentes problématiques retenues.

La commission 1 propose à ce jour un calendrier :

- 28 Mars 2018 après midi - Honfleur
- 27 Juin 2018 après midi - lieu à définir
- 19 septembre après midi- lieu à définir
- 21 novembre après midi - lieu à définir

Aussi, une date supplémentaire et spécifique relative aux obligations réglementaires liées à la répartition de la taxe d'apprentissage 2018 viendra s'ajouter à ces réunions.